

A.BEA

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 €
Siège social : 19 Rue du Commerce – 51350 CORMONTREUIL

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE LA REUNION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION
EN DATE DU 1^{ER} JUILLET 2010

L'an deux mille dix,
Le 1^{er} Juillet 2010,
A 18 heures,

Reçu le

TRIBUNAL DE COMMERCE
REIMS

Les personnes désignées en qualité de seuls membres du Comité de direction de la Société « A.BEA » se sont réunies pour la première fois, à l'issue de la signature des statuts en vue de désigner le Président de la Société.

Sont présents :

- Monsieur Patrick PANAÏOTIS,
- Monsieur Pascal GOURNET,
- Monsieur Olivier MARESCAUX,

Tous les membres du Comité de direction désignés aux termes des statuts étant présents, le Comité de direction peut valablement délibérer.

Monsieur Patrick PANAÏOTIS est désigné pour présider la séance.

NOMINATION DU PRESIDENT

Monsieur Pascal GOURNET, l'un des membres du Comité de direction prend alors la parole et soumet au Comité de direction la candidature aux fonctions de Président de Monsieur Patrick PANAÏOTIS.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité de direction nomment, à l'unanimité, sans limitation de durée, en qualité de Président :

- **Monsieur Patrick PANAÏOTIS,**
Né le 07 Septembre 1954 à REIMS (Marne), de nationalité française,
Demeurant à POMACLE (51110), 5 Rue Borniet.

PP

Pg

OM

Conformément aux dispositions de l'article 20 paragraphe 2 des statuts sociaux, Monsieur Patrick PANAIOTIS représentera la Société dans ses rapports avec les tiers à l'égard desquels il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social.

Toutefois, à titre de règlement intérieur, et sans que ces limitations soient opposables aux tiers, le Président ne pourra prendre les décisions suivantes sans que le Comité de Direction n'ait été réuni et/ou n'ait autorisé lesdites décisions à la majorité des voix des membres du Comité de Direction, savoir :

- arrêté des comptes annuels,
- approbation et modification des budgets annuels d'exploitation,
- dépenses d'investissements supérieurs à QUINZE MILLE EUROS (15 000 €) hors taxes par investissement,
- prêts ou emprunts d'un montant supérieur à TRENTE MILLE EUROS (30 000 €) hors taxes,
- conventions réglementées soumises aux dispositions de l'article L 225-38 du Code de Commerce,
- toute création d'activité nouvelle ou de cessation d'activité,
- recrutement de personnel d'encadrement,
- conclusion de tout accord ou contrat engageant la Société et auquel il ne pourrait être mis fin sans paiement ou indemnisation ou pénalités et/ou avec un préavis supérieur à six (6) mois,
- octroi de garanties, sûretés ou cautionnement au titre des engagements d'un tiers autre qu'une société filiale ou apparentée,
- disposition sous quelque forme que ce soit, et notamment par vente, transfert, location, licence ou autre d'un actif social indispensable à l'exercice de la Société,
- toute modification dans les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes,
- l'ouverture de toute nouvelle succursale,
- l'acquisition de toute nouvelle activité ou fonds de commerce,
- la cession de tout fonds de commerce appartenant à la société,
- la suspension ou l'arrêt d'une branche d'activité,
- la conclusion par la Société avec les associées, personnes morales, de toute convention de prestations administratives et/ou commerciales.

Monsieur Patrick PANAIOTIS accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

La rémunération de Monsieur Patrick PANAIOTIS sera fixée ultérieurement. Toutefois, il bénéficiera du remboursement, sur présentation de justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Comité de direction au moins.

PP

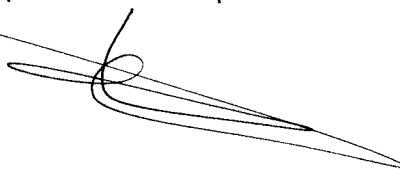
Pg

OM

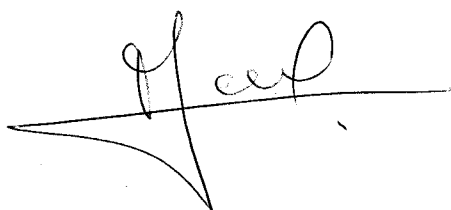
Monsieur Patrick PANAIOTIS

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Bon pour acceptation des fonctions de
Président



Monsieur Olivier MARESCAUX



Monsieur Pascal GOURNET

